

AR PREFECTURE

016-211601687-20200207-20200201D-D  
Reçu le 10/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil vingt

Le 7 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2020

**PRESENTS :** MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

MMES MALLAH – MOUNIER

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET - LEVIN

MM CABROLIÉ – ESTIENNE – FAURE

**POUVOIRS :**

MME LEVIN a donné pouvoir à M SAVIN

M CABROLIÉ a donné pouvoir à M BOIREAU

M FAURE a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M SUTRE a été nommé secrétaire.

**2020-02-01 D :**

**Objet : SDEG – Remplacement point lumineux (chemin des loges)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le point lumineux situé le long du chemin des loges est défectueux.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 367,81 € afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 10 février 2020

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

